Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Bilan de la consultation sur le projet de Règlement modifiant le règlement de la formation continue obligatoire

La consultation sur les modifications proposées au Règlement sur la formation continue obligatoire a eu lieu du 19 août au 18 septembre 2025.

Pour rappel, vous trouverez **ici** les modifications qui ont fait l'objet de la consultation (en rouge ce qui est retiré, en bleu ce qui est ajouté).

Voici un résumé des résultats obtenus lors de cette consultation :

- 992 membres (soit 13,81 % des membres) ont participé à la consultation sur le Règlement modifiant.

- Plus de 3/4 des participant(e)s (739 membres) sont favorables à la modification de l'article 6. Cette modification vise à élargir la liste des organismes reconnus par l'Ordre pour que les formations des associations, fédérations, sociétés dentaires et autres formateurs ayant obtenu une accréditation ne soient plus limitées à un maximum de 10 heures par période de référence.

- Plus de 3/4 des participant(e)s (754 membres) sont favorables à la modification de l'article 7, laquelle permet d'offrir plus d'options aux fins des activités de formation continue reconnues à titre d'évaluation de l'exercice de la profession.

- Une grande majorité des participant(e)s (852 membres) estime que la modification de l'article 5 répond de manière équitable aux obligations des membres qui s'inscrivent ou se réinscrivent en cours de période de référence.

L'Ordre vous remercie pour votre participation à cette consultation et a tenu compte de vos commentaires dans son analyse.

Considérant les commentaires globalement favorables des membres, le Règlement modifié et le résultat de la consultation ont été présentés à l'Office des professions du Québec, lequel a approuvé les modifications. Ainsi, cette nouvelle version du règlement **entrera en vigueur le 1er avril 2026**, soit pour la prochaine période de référence.

Nous vous rappelons que les modifications ne sont pas encore en vigueur. Vous devez continuer d'appliquer le Règlement actuel pour la période de référence qui se termine le 31 mars 2026.

Nous vous invitons à consulter la Foire aux questions pour plus d'informations concernant le Règlement modifiant.

700-606 Cathcart
Montréal (Québec) H3B 1K9

Tél. : 514 284-7639
1 800 361-2996
Téléc. : 514 284-3147

www.ohdq.com
info@ohdq.com